REFERENTIELS – RS5051
METTRE EN ŒUVRE LA REGLEMENTATION RELATIVE A LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES - LEXAGONE SAMARCQ

REFERENTIEL DE COMPETENCES *identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales*	**REFERENTIEL D'EVALUATION** *définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis*	
	ODALITÉS D'ÉVALUATION	**CRITÈRES D'ÉVALUATION**
Compétence 1. Cartographier les traitements de données à caractère personnel en précisant la base juridique du traitement (licéité), les catégories de données (minimisation des données), les durées de conservation des données (limitation des durée), les moyens de sécurité (sécurité et confidentialité) etc. afin de compléter le registre des activités de traitement. **Compétence 2**. Cartographier les traitements de données à caractère personnel relatifs aux différents services (ressources humaines paie, informatique, relation client etc.) en déterminant les mesures appropriées et le contenu de l'information à fournir aux personnes concernées afin de garantir le respect des principes de loyauté et de transparence **Compétence 3**. Gérer les relations avec les autorités de contrôle, en répondant à leurs sollicitations et en facilitant leur action (instruction des plaintes et contrôles en particulier) en répondant à leurs sollicitations et en facilitant leur action (instruction des plaintes et des contrôles, mise en demeure) afin de permettre aux	**QCM** Permettant de faire un contrôle des connaissances **Mise en situation** Mise en situation professionnelle réelle / reconstituée portant sur des traitements liés aux différents serviices **Etude de cas** Etude de cas visant à : - cartographier les traitements liés aux ressources ; - analyser la conformité d'un contrat de sous-traitance en matière de recrutement avec profilage et transfert hors UE ; - conseiller le responsable de traitement dans le cadre d'une sollicitation de la CNIL suite à la	• **Qualité générale attendue (non observable)** Rigueur dans l'application du référentiel de conformité • **Indicateurs (éléments observables directement)** - Chaque traitement comporte les éléments du référentiel de conformité - Les informations manquantes sont identifiées - Les non conformités sont identifiées - Les clauses propres au RGPD (Rappel des règles de protection des données, et de sécurité etc.) sont intégrées dans le Règlement intérieur, le contrat de travail (clause de confidentialité etc.) et la charte de bon usage du système

responsables de traitement de se mettre en conformité dans le cadre d'une feuille de route réaliste	plainte d'un salarié relatif à l'exercice de son droit d'accès	d'information (information et rappel des règles de protection des données, sanctions, champ d'intervention etc.) - La cartographie des caractéristiques des principaux traitements liés aux différents services est réalisée
Compétence 4. Identifier l'existence de transferts de données hors Union européenne et les instruments juridiques de transfert susceptibles d'être utilisés en s'appuyant sur la cartographie des traitements (et la documentation liée) afin de mettre en œuvre l'ingénierie contractuelle la plus pertinente et garantir l'information des personnes concernées **Compétence 5.** Organiser et participer à des audits en matière de protection des données en utilisant un logiciel de tenue du Registre et de pilotage de la conformité, pour constituer l'inventaire de l'ensemble des traitements et élaborer un plan d'action et des feuilles de route opérationnelles **Compétence 6.** Déterminer s'il est nécessaire ou non d'effectuer une analyse d'impact en s'appuyant sur le logiciel open source PIA proposé par la CNIL, afin de garantir la sécurité des traitements présentant un risque élevé pour les droits et libertés des personnes concernées.	**QCM** Permettant de faire un contrôle des connaissances **Etude de cas** Etude de cas visant à : - garantir la complétude, l'analyse et le pilotage du registre des activités de traitement ; - proposer les interviews nécessaires à la complétude des informations et actions ; - réaliser une AIDP. Le candidat a accès à un registre partiellement complété et une série de documents (interviews, contrats, formulaires de collecte, schéma d'application, procédure) lui permettant de réaliser les deux compétences.	• **Qualité générale attendue (non observable)** Organisation **Indicateurs (éléments observables directement)** - L'AIDP est réalisé avec le logiciel de la CNIL - La cartographie de l'ensemble des traitements de données personnelles est réalisée - L'analyse des non conformités est réalisée et des mesures de remédiation sont proposées - Les plan d'actions sont élaborés - Les traitements soumis à risque soumis une Analyse d'Impact relative à la Protection des Données (AIPD/PIA) sont identifiés - La vraisemblance de réalisation des vulnérabilités est identifiée

Compétence 7. Dispenser des conseils en matière d'analyse d'impact relative à la protection des données (en particulier sur la méthodologie, l'éventuel sous-traitance, les mesures techniques et organisationnelles à adopter) afin de diffuser la méthodologie proposée par l'autorité de contrôle en matière d'analyse d'impact.	**Mise en situation** Mise en situation professionnelle réelle / reconstituée portant sur la complétude, l'analyse du registre des activités de traitement et la réalisation d'une AIPD.	- La gravité des impacts sur les personnes concernées est mesurée - Les mesures de remédiation pour diminuer le niveau de vraisemblance de la vulnérabilité et le niveau de gravité de l'impact sont prises
Compétence 8. Gérer les demandes d'exercice des droits des personnes concernées à l'aide d'une procédure et de lettres types adaptées à l'exercice de différents droits (accès, opposition …) pour répondre aux dites personnes. **Compétence 9.** Elaborer et mettre en œuvre une politique ou des règles internes en matière de protection des données en s'appuyant sur le registre d'activités de traitement, ainsi que la documentation nécessaire pour prouver la conformité à la réglementation en matière de protection des données. **Compétence 10.** Identifier des mesures de protection des données dès la conception et par défaut adaptées aux risques et à la nature des opérations de traitement afin de garantir la sécurité et la confidentialité des dites données **COMPETENCE11**. Identifier les violations de données personnelles nécessitant une notification à l'autorité de contrôle et celles nécessitant une communication aux	**QCM** Permettant de faire un contrôle des connaissances **Mise en situation** Mise en situation professionnelle réelle / reconstituée portant sur la mise en place de politique, procédure et l'exercice des droits d'une personne concernée **Etude de cas** Etude de cas visant à s'assurer de la bonne exécution des droits exercer par une personne concernée suite à un incident informatique. Cet exercice permettra de :	• **Qualité générale attendue (non observable)** Flexibilité • **Indicateurs (éléments observables directement)** - Les relais sont identifiés dans l'organisation - La forme et la fréquence des réunions est définie - Le bilan des actions du DPO est réalisé - Le périmètre des actions est délimité et les rôles et responsabilité de chaque intervenant définis - Les modalités de mise œuvre de la politique de l'organisation sont définies

personnes concernées, en s'appuyant sur les éléments factuels de l'incident afin de répondre aux obligations précitées.	- Contrôler l'exactitude des informations fournies et identifier les informations manquantes ; - Vérifier l'efficience des politiques et procédure mises en œuvre et proposer des améliorations ; - Qualifier un incident informatique en violation de données et en mesurer les impacts. - Proposer des mesures de protection adaptées.	- Les modalités de suivi et de contrôle des interventions sont définies - Les procédures relatives à l'exercice des droits RGPD des personnes concernées et la violation des données personnelles (dont la notification) sont mises en place - L'incident de violation est qualifié - Le formulaire de notification est complété - Les personnes concernées sont informées